

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2088

Edition du
03 août 2015

DANS CE NUMÉRO

Discordante concordance (Jean-Daniel Delley)

Revenir au contenu véritable de la notion de concordance, plutôt que de fantasmer sur une bipolarité qui n'a pas de sens en Suisse

Densifier, le nouveau credo de l'aménagement (Michel Rey)

La densification est porteuse de beaucoup d'espoirs, mais sa concrétisation se heurte à de nombreux obstacles

Réforme de l'imposition des entreprises: I. – Les enjeux (Jean-Daniel Delley)

Les intérêts divergents des cantons empêchent l'émergence d'un taux satisfaisant à la fois pour l'activité des entreprises et pour les finances publiques

Un florilège de dessins de Hodler provenant de la collection de Rudolf Schindler est exposé à Vevey (Pierre Jeanneret)

«Ferdinand Hodler. L'infini du geste», Musée Jenisch Vevey, jusqu'au 4 octobre 2015

Discordante concordance

Revenir au contenu véritable de la notion de concordance, plutôt que de fantasmer sur une bipolarité qui n'a pas de sens en Suisse

Jean-Daniel Delley - 21 juillet 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27894>

«Aujourd'hui c'est le règne de la cacophonie.» C'est le constat désabusé de Martin Bäumle, président des Verts libéraux, à propos de ce que l'on entend par concordance. Mais lui-même ne semble pas très au clair sur le sens à donner à ce principe de gouvernement.

A peine la campagne électorale a-t-elle démarré que s'expriment les ambitions des partis pour le Conseil fédéral. [Martin Bäumle](#) a tenté de convaincre ses homologues de fixer des règles pour l'élection du collègue gouvernemental en décembre prochain. En vain. Chacun des partis manifeste ses ambitions ou cherche à tirer la couverture à lui en protégeant ses acquis. Le principe de proportionnalité le dispute à l'établissement de coalitions et de majorités fantasmées.

Pour Martin Bäumle, la force des partis, exprimée en sièges et en voix, devrait dicter la composition du Conseil fédéral. Donc une représentation proportionnelle.

Le socialiste [Christian Levrat](#), lui, veut empêcher que l'UDC et le PLR dominent le gouvernement, alors que ces deux partis ne disposent pas d'une majorité au Parlement. En clair, il vise à maintenir à l'exécutif une «majorité des forces progressistes». Nous

avons dû manquer un épisode de la législature... ou alors il fait référence à un autre pays!

Pour le PDC [Christophe Darbellay](#), l'UDC a fondamentalement droit à deux sièges, mais on attend d'un parti gouvernemental un autre comportement que le refus de tout compromis et la diffamation systématique de ses partenaires bourgeois. Par ailleurs, il n'est pas d'usage de ne pas réélire un magistrat - lire Eveline Widmer-Schlumpf - qui donne satisfaction.

[Toni Brunner](#) se plaint amèrement de la mise à l'écart de son parti, l'UDC, et dénonce une domination du centre-gauche. Là aussi nous cherchons vainement ce centre-gauche dominateur. Au nom de la proportionnelle, il revendique un deuxième siège.

Quant à [Philipp Müller](#), président du PLR, il renvoie prudemment à un choix qui appartient au peuple, puis au Parlement. Tout en regrettant lui aussi la politique de centre-gauche menée par l'exécutif et le législatif.

Visiblement, à droite comme à gauche, on cherche à imposer une vision bipolarisée du paysage politique, qui devrait se refléter au Parlement comme au gouvernement. Or cette lecture ne correspond pas

au fonctionnement réel des institutions. En Suisse, ni majorité ni opposition au sens des régimes parlementaires. Mais des majorités changeantes au gré des dossiers ([DP 2085](#)).

On a vu le centre-gauche imposer l'abandon du nucléaire alors que le centre-droit dicte sa loi en matière économique et financière. La récente tentative de rapprochement entre UDC, démocrates-chrétiens et libéraux-radicaux n'a pas tenu trois mois. Un [catalogue de mesures](#) propres à soutenir l'économie et signé en grande pompe par les trois présidents n'a pas résisté à l'épreuve d'une campagne d'économies, l'UDC préférant privilégier les agriculteurs et l'armée, le PDC les familles et le PLR la culture et la recherche.

Ne nous lassons pas de [la répétition](#). La concordance ne relève pas d'une formule arithmétique. Si elle postule la participation au gouvernement des principales forces politiques, c'est dans le but de parvenir à des solutions de compromis portées par des majorités variables, au Parlement et le cas échéant en votation populaire. Dans cet esprit, participer n'implique pas un accord permanent entre tous les partis de gouvernement. Mais participer

ne peut se conjuguer avec un désaccord permanent tel que le pratique l'UDC.

Voyez la politique d'asile. L'UDC a fait de ce dossier son fonds de commerce. Mais lorsque le Conseil fédéral propose une procédure accélérée - ce qu'elle a toujours revendiqué -, elle s'y oppose seule contre tous ([DP 2086](#)).

Dans une interview par ailleurs émouvante, [Doris Fiala](#), conseillère nationale PLR zurichoise qui vient de visiter plusieurs camps de réfugiés au Proche-Orient, dénonce vigoureusement l'utilisation de l'asile comme «*jouet électoral*». Mais elle croit pouvoir discipliner l'UDC en lui concédant un deuxième siège au Conseil fédéral: mettons-les «*à ramer avec nous dans la barque plutôt que de les laisser*

faire des vagues dehors».

Problème: l'UDC n'a point d'intérêt à ramer, c'est le gouvernail qui l'intéresse. Et pour s'en emparer, elle est prête à faire des vagues à l'intérieur. La brève expérience exécutive de son mentor, Christoph Blocher, et le sens pour le moins défaillant de la collégialité de son actuel ministre, Ueli Maurer, en témoignent.

Densifier, le nouveau credo de l'aménagement

La densification est porteuse de beaucoup d'espoirs, mais sa concrétisation se heurte à de nombreux obstacles

Michel Rey - 03 août 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27913>

En acceptant la loi fédérale révisée sur l'aménagement du territoire en 2013, le peuple suisse a clairement souhaité mettre fin à l'extension des zones à bâtir et au mitage du territoire. Il veut une urbanisation maîtrisée qui passe par la densification des zones à bâtir existantes, construites ou non.

La densification peut se mesurer de différentes manières et à différentes échelles. C'est le rapport entre un indicateur statistique et une surface de territoire. Il y a plusieurs densités à considérer: population, emplois, nombre d'unités de logement, surface de plancher. Mais la densité a aussi une dimension subjective. Sa perception est fort différente selon les quartiers (à

l'exemple des tours) et a souvent une connotation négative, symbole d'entassement des gens et de détérioration de la qualité de vie. Le site [densite.ch](#) fournit des informations intéressantes à ce sujet.

Le bureau zurichois Wüest & Partner a évalué les potentiels de densification en termes d'habitants (ou d'emplois) par hectare à 11 millions d'habitants pour l'ensemble de la Suisse, soit 2,8 millions supplémentaires. Ainsi si les zones à bâtir - construites ou non - étaient densifiées, les cantons de Vaud et de Genève pourraient accueillir respectivement environ 300'000 et 200'000 habitants supplémentaires. Bien sûr, il s'agit d'une analyse théorique,

la réalité étant bien plus complexe.

La densification est à l'œuvre dans les villes

L'urbanisation vers l'intérieur est déjà à l'œuvre dans les villes. Preuve en est l'augmentation de la population urbaine constatée ces dernières années. On y construit de façon plus dense. Ce sont aussi toutes les transformations et extensions de bâtiments existants, à l'exemple de maisons familiales rachetées, rasées et remplacées par des immeubles d'appartements vendus en propriété par étages.

La réaffectation des friches ferroviaires et industrielles offre aussi des opportunités de

densification. Les projets et réalisations de l'[Ouest lausannois](#) sont, en Suisse romande, de bons exemples de densification soucieuse de la qualité de vie. On y prévoit 20'000 habitants supplémentaires et 10'000 nouveaux emplois d'ici 2030.

A quoi s'ajoutent les nombreux projets visant à densifier des quartiers, notamment les zones de villas. Ce sont des opérations conflictuelles et aléatoires quant aux résultats.

Elles prennent la forme d'une stratégie douce, à l'exemple du canton de Fribourg où l'on a décidé d'augmenter l'indice d'utilisation du sol, espérant activer les réserves de construction et valoriser ainsi les biens-fonds. Il semble que ces nouveaux droits à bâtir n'incitent guère les propriétaires de villas à densifier leur propriété.

Une stratégie plus volontaire a été choisie par le canton de [Genève](#). Devant la difficulté de créer de nouvelles zones à bâtir, il veut promouvoir le logement dans les zones de villas. Très étendue, la zone villas de Genève s'étend sur 3000 ha et compte 20'000 maisons. Une petite partie de cet ensemble (11,5% soit 350 ha) est vouée à disparaître à terme au profit de nouveaux quartiers à vocation plus urbaine. Cette stratégie volontaire risque de se heurter aux réticences des propriétaires concernés ainsi qu'aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le programme national de recherche [Nouvelle qualité urbaine](#) a formulé des propositions pour densifier les villes tout en garantissant la qualité de vie. Les chercheurs estiment qu'on ne peut simplement construire des bâtiments plus hauts et plus volumineux qui entreraient en conflit avec les structures existantes; de plus, il n'est souvent pas possible de créer de nouveaux espaces publics ouverts (parcs, rues, places de stationnement). Les potentialités de densification sont dès lors à valoriser dans les périphéries urbaines où il est possible de réaménager des zones industrielles et commerciales. On peut y mélanger commerces, bureaux et habitats, réutiliser et agrandir des locaux industriels pour en faire des logements.

La densification demande une nouvelle culture de l'aménagement

Densifier les zones à bâtir constitue un objectif ambitieux, mais complexe et surtout conflictuel. Il impose une nouvelle culture de l'aménagement.

Les 40 dernières années ont été marquées par une urbanisation extensive, les villes et villages se développant au détriment des campagnes. Les zones à bâtir étaient créées en grignotant les terres agricoles. Elles étaient destinées à des habitants ou des usagers qui, généralement, ne résidaient pas encore sur les lieux au moment de leur planification. Les discussions

avaient lieu entre les autorités communales, les propriétaires de terrains et les investisseurs et promoteurs immobiliers. Les litiges éventuels tournaient autour des droits de propriété et des droits à bâtir. Chacun y trouvait son compte.

Refaire la ville sur la ville est par contre plus complexe. On cherche à transformer un espace qui, en règle générale, est déjà habité. Ce qui veut dire que l'on demande à ceux qui occupent les lieux d'accueillir de nouveaux habitants et usagers. Les risques et changements qui en découlent sont évidents, alors que les avantages à en tirer sont incertains ou difficiles à identifier. Les droits de propriété se heurtent aux usages des lieux par leurs habitants. Il n'est pas étonnant que cet urbanisme soit plus conflictuel.

C'est pourquoi plusieurs associations d'habitants de l'agglomération lausannoise ont mis en place une [coordination](#) pour défendre leurs intérêts de façon collective face à des projets immobiliers et urbanistiques, qui mettent en question leurs logements et la qualité de vie dans leur quartier ou commune. Elles ne sont pas opposées *a priori* à la densification, mais formulent trois propositions pour en assurer le succès.

D'abord, pas de densification urbaine au coup par coup. Il faut que les autorités communales élaborent et adoptent un cadre de

référence. Il s'agit de définir de façon explicite où, pour quelles raisons, de quelle manière et à quelles conditions la rénovation et la densification sont admissibles dans la commune.

Ensuite, les problèmes de mise en œuvre et de concrétisation de la densification doivent être réglés au stade de la planification, via par exemple

la signature d'une convention entre la municipalité et les propriétaires-promoteurs de l'opération. Il s'agit de fournir aux habitants en place des garanties sur leur futur logement et leur loyer ainsi que sur les mesures pour garantir la qualité du quartier. Et ceci avant le début des travaux.

Enfin, pas de densification sans concertation dès le début de la

démarche de densification et non à une simple information en fin de démarche quand les projets sont ficelés. Les associations font référence à une brochure publiée par les services des communes et du logement du canton de Vaud: [Participation et logement, construire pour et avec la population - Un guide pour les communes vaudoises](#).

Réforme de l'imposition des entreprises: I. – Les enjeux

Les intérêts divergents des cantons empêchent l'émergence d'un taux satisfaisant à la fois pour l'activité des entreprises et pour les finances publiques

Jean-Daniel Delley - 31 juillet 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27909>

Le projet de réforme fiscale RIE III fait la part belle aux entreprises et valide la concurrence fiscale entre les cantons. A terme, la compétitivité économique ne peut reposer sur une fiscalité aussi déséquilibrée.

Le temps presse. Le Conseil fédéral a adopté son [Message](#) sur la réforme de l'imposition des entreprises le 5 juin dernier. Aussitôt la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats - le Conseil prioritaire - s'est mise au travail.

C'est que la Suisse ne peut plus tarder à répondre aux exigences de l'Union européenne et de l'OCDE, relatives au traitement fiscal privilégié qu'elle offre aux sociétés étrangères établies sur

son sol. Par ailleurs, il s'agit de mettre en place rapidement une nouvelle imposition uniforme de manière à offrir un cadre juridique stable aux entreprises déjà inquiètes de l'introduction prochaine de contingents pour la main-d'œuvre étrangère.

Mais derrière ces intentions louables se dissimule un projet inacceptable, qui diminue encore la part déjà modeste des entreprises aux budgets des collectivités publiques.

L'imposition très légère des entreprises

On sait le traitement privilégié accordé par les fiscaux cantonaux aux sociétés étrangères désireuses de s'implanter en Suisse. Grâce à des statuts spéciaux - *holding*, société

mixte et de domicile -, les bénéficiaires réalisés à l'étranger ne sont pas taxés par les cantons, sans même que doive être apportée la preuve qu'ils l'ont été ailleurs. [Denknetz](#), le réseau de réflexion de la gauche helvétique, estime à 30-35 milliards par an les ressources fiscales échappant ainsi à d'autres pays... et en grande partie au nôtre.

La concurrence acharnée entre les cantons pour attirer des entreprises a brutalement réduit le taux d'imposition sur les bénéficiaires. Selon [l'indice de taxation](#) de l'institut BakBasel, neuf d'entre eux se placent dans les dix places internationales les plus avantageuses fiscalement, dépassés par le seul Hong Kong. Et en comparaison internationale, même les

cantons les plus «chers» (GE, BS, VD) appliquent des taux qualifiés de très modérés.

Il faut encore mentionner les arrangements et accords fiscaux offerts par les cantons au titre de la politique régionale (*lex Bonny*). En 2007, le Contrôle fédéral des finances estimait à 23 milliards la somme des bénéfices ainsi soustraits au fisc.

La première [réforme de l'imposition des entreprises](#) de 1997 a marqué le début d'une réduction drastique de la fiscalité sur les bénéfices, qui est passée en moyenne de 19,3 à 6,9% (2008). Et la réforme en cours prévoit de poursuivre sur la voie de l'allègement.

Plus de légèreté encore

Traiter de manière égale toutes les entreprises, certes, mais comment? Abaisser le taux d'imposition au niveau de celles que nous avons attirées par des statuts spéciaux ne peut pas entrer en ligne de compte, sauf à saigner les finances publiques. Taxer toutes les sociétés au taux commun ferait fuir évidemment celles dont l'implantation relève d'une logique fiscale. Il s'agit donc de trouver un taux qui tout à la fois garantisse les ressources financières des collectivités et reste attractif pour les entreprises.

Les cantons abritant des sociétés à statut spécial actives dans le commerce, donc par définition plus mobiles géographiquement, ont ouvert le bal de la sous-enchère. Très

tôt, Genève et Vaud ont évoqué un taux d'imposition autour de 13%, Fribourg de 15%. Alors que Bâle et son industrie pharmaceutique sont plus intéressés par un traitement fiscal préférentiel des bénéfices liés à la propriété intellectuelle (brevets) et par des déductions sur les dépenses de recherche.

La recherche d'un taux supportable à la fois pour les finances publiques et les entreprises jusqu'à présent privilégiées cache en réalité la poursuite d'une concurrence féroce entre les cantons. Ce n'est pas tant un départ à l'étranger que craignent Genève et Vaud qu'un exode de leurs multinationales vers Zoug ou ailleurs en Suisse centrale.

Cette concurrence a un coût puisque ces taux, censés être attractifs pour les sociétés étrangères, s'appliqueront aussi aux entreprises indigènes. Pour alléger cette perte fiscale, les cantons exigent de la Confédération une compensation par le biais d'une augmentation de leur part à l'impôt fédéral direct.

Bienvenue à la grande braderie fiscale

Ce n'est pas tout. A l'occasion de cette réforme qui vise à instaurer une égalité de traitement fiscal entre les entreprises - un objectif que personne ne conteste -, la Confédération propose des mesures visant à «*améliorer la systématique du régime d'imposition des entreprises*». En clair, il s'agit de cadeaux

fiscaux au nom de la compétitivité de la place économique helvétique (taux privilégié sur les bénéfices de la propriété intellectuelle, déductions généreuses des dépenses de recherche et développement notamment).

L'une des seules mesures préconisées par le gouvernement pour équilibrer quelque peu cette braderie fiscale - un impôt sur les gains en capital - n'a pas survécu aux attaques de la droite politique et des milieux économiques.

Pour mémoire, la précédente réforme de l'imposition des entreprises (RIE II, 2009) a soulagé la charge fiscale des actionnaires de plusieurs milliards. L'allègement prévu de l'imposition des entreprises profitera à ces mêmes actionnaires qui verront croître la valeur de leurs participations. La taxation de ce gain n'aurait que rééquilibré le traitement fiscal des actionnaires et des autres contribuables.

En l'état, le projet de réforme de l'imposition des entreprises n'est pas acceptable. Il mélange habilement l'abandon de la concurrence fiscale déloyale pratiquée par la Suisse et la poursuite de la concurrence intercantonale. Au prétexte du franc fort et de la compétitivité économique, il met en danger les finances publiques et annonce de sévères mesures d'austérité.

Dans un prochain article, nous montrerons que d'autres solutions sont possibles.

Un florilège de dessins de Hodler provenant de la collection de Rudolf Schindler est exposé à Vevey

«Ferdinand Hodler. L'infini du geste», Musée Jenisch Vevey, jusqu'au 4 octobre 2015

Pierre Jeanneret - 26 juillet 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27902>

[L'exposition actuelle](#) du Musée Jenisch est le fruit de circonstances particulières et d'un don d'une exceptionnelle générosité.

Rudolf Schindler (1914-2015) fut professeur puis directeur de l'Ecole d'arts visuels de Berne et Bienne. Excellent connaisseur de Ferdinand Hodler, il achète dès 1955 des dessins de ce dernier à sa veuve Berthe Hodler-Jacques, puis à ses descendants. Il acquiert ainsi une extraordinaire collection de plus de 600 œuvres du grand artiste bernois. Le 31 octobre 2014, il en fait don au Musée Jenisch.

C'est une sélection inédite d'environ 170 œuvres (principalement sur papier, mais aussi une dizaine de peintures) qui est présentée à Vevey. Schindler, décédé le 17 février, ne la verra malheureusement pas. Notons que l'artiste entretenait des liens particulièrement forts avec cette ville. C'est dans ses environs que Hodler a peint certaines de ses admirables vues du Léman. C'est aussi à Vevey qu'est décédée en 1915 son modèle et sa maîtresse Valentine Godé-Darel.

Certes, l'exposition parlera surtout à celles et ceux qui connaissent les versions

achevées des peintures et fresques de Hodler, comme *La Retraite de Marignan* ou ses grandes pièces symbolistes (*Le Jour*, *L'Heure sacrée*, *Regard dans l'infini*, *La Vérité*, etc.) Car à Vevey, on n'en voit que les esquisses et travaux préparatoires. Ceux-ci sont néanmoins très intéressants pour comprendre la genèse de ses grandes toiles.

On appréciera également l'extraordinaire dynamisme et la puissance du dessin, dont certains sont d'une stupéfiante modernité: ainsi, le portrait de Giulia Leonardi, à peine esquissé, fait songer à Matisse ou Picasso. Une large part de l'exposition est consacrée aux esquisses des grands tableaux historiques. Relevons une œuvre peu connue, *Le Départ des étudiants allemands pour la guerre de libération de 1813* contre Napoléon, une commande de l'Université d'Iéna datant de 1907.

Hodler utilise le crayon, le fusain, l'encre de Chine. Parfois il colorie ses projets. Il use aussi des collages, à l'instar de Matisse, pour placer les divers éléments de ses compositions. La présence de quelques huiles - dont un très beau portrait de son épouse Berthe - atténue le côté un peu austère de l'exposition.

Les esquisses consacrées aux paysages - qui sont sans doute la part la plus magique de l'œuvre de l'artiste - font ici figure de parent pauvre. On a de la peine à imaginer, à travers ces quelques dessins, les visions éthérées du Léman et la puissance des cimes des Alpes bernoises qui ont largement contribué à la notoriété du peintre.

En revanche, on constatera la forte présence des figures féminines. Certaines, comme celles des grandes toiles symbolistes en devenir, semblent danser, flotter dans l'air: une remarque que ses contemporains faisaient déjà à Botticelli! Il faut rappeler que Hodler a été influencé par les théories «*eurythmiques*» d'Emile Jaques-Dalcroze.

L'autoportrait et le portrait occupent aussi une place importante dans l'exposition. Celle-ci s'achève sur la série bouleversante, où la douleur côtoie une sorte de cynisme distancié d'artiste, que Hodler a consacrée à la longue agonie de Valentine Godé-Darel atteinte d'un cancer, aux traits de plus en plus émaciés jusqu'à la vision de son corps sur son lit de mort.

En bref, tout le grand Hodler des peintures est déjà là, en puissance, dans ces dessins qui

ont une force considérable.
Notons enfin qu'à l'étage du musée, trois films

documentaires réalisés en 2004 par NZZ Format évoquent la rencontre de Rudolf Schindler

avec la veuve du peintre et l'émerveillement du collectionneur devant les dessins de celui-ci.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Discordante concordance

<http://www.bluewin.ch/fr/infos/suisse/2015/7/13/m--baeumle-denonce-une--cacophonie-ambiante--pour-l.html>

<http://www.nzz.ch/schweiz/toni-brunner-spielt-den-kleinen-orban-1.18569751>

<http://www.nzz.ch/schweiz/ich-lasse-in-bern-alle-tueren-offen-1.18574178>

<http://www.nzz.ch/schweiz/wahlen2015/die-svp-wird-systematisch-ausgegrenzt-1.18566626>

<http://www.nzz.ch/schweiz/die-fdp-macht-keine-allianzen-1.18570362>

<http://www.domainepublic.ch/articles/27800>

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/f15d5600-d463-11e4-9f2b-2a6998eb792a/En_scellant_une_alliance_%C3%A9conomique_IUDC_le_PLR_et_le_PDC_lancent_la_campagne_%C3%A9lectorale

<http://www.rat-kontrapunkt.ch/politik-und-verwaltung/politik-und-verwaltung-kontrapunkt-texte/la-democratie-de-concordance-ne-se-limite-pas-a-lutilisation-de-la-regle-de-trois-lors-de-lelection-du-conseil-federal/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/27828>

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/5c4bc986-2b0f-11e5-8a84-afa5481f305f/Une_voix_de_droite_pour_sauver_lasile

Densifier, le nouveau credo de l'aménagement

<http://www.densite.ch/>

<http://www.ouest-lausannois.ch/>

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/cf04b04e-0fa5-11e5-bce4-0f8872f43eca/Les_zones_villas_sont_devenues_la_cible_de_la_densification

<http://www.pnr65.ch/F/Pages/home.aspx>

<http://www.calq.ch/>

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/vie_privee/logement/fichiers_pdf/guide-participation-et-logement.pdf

Réforme de l'imposition des entreprises: I. - Les enjeux

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/legislaturrueckblick.aspx?rb_id=20150049

http://www.denknetz-online.ch/IMG/pdf/Working_Paper_Unternehmenssteuern_Sept_12.pdf

<http://www.baktaxation.ch/pages/bak-taxation-index/unternehmen.php>

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/legislaturrueckblick.aspx?rb_id=19970022

Un florilège de dessins de Hodler provenant de la collection de Rudolf Schindler est exposé à Vevey

http://museejenisch.ch/fre/exposition/l_infini_du_geste